

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT-RÉGION
DE LA GUADELOUPE

Date de convocation :

Le 29 mars 2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

3^{ème} séance

Séance du 5 avril 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le mercredi 5 avril, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 00 minutes, s'est tenu exclusivement en présentiel au centre culturel Sonis (Rond-Point Ignace 97 139 Les Abymes) sous la présidence de Monsieur Éric JALTON, le président.

Étaient présents : 33 conseillers communautaires

Président : M. Eric JALTON

Vice-présidents : Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4^{ème} vice-présidente)- M. Georges BREDENT (5^{ème} vice-président)-Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10^{ème} vice-président)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER (13^{ème} vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président)

Autres membres du bureau : Mme Corinne PÉTRO- M. Pierre THICOT- Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX- Mme Laisely PARAT-EDOM- M. Georges DAUBIN- M. William SURDIN- M. Jean-Luc CELIGNY- Mme Lyliane PIQUION- M. Didier MERIDAN

Autres conseillers communautaires : Mme Johane DAHOMAS- M. Fred EUSTACHE- Mme Jacqueline FAVORINUS- Mme Maddly GARGAR- M. Joseph LEE- Mme Magaly MARCIN- M. Fabert MICHELY- Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Alix NABAJOTH- M. Rosan RAUZDUEL- M. Alain SOREZE- Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Nadège THÉOPHILE

Nombre conseillers :

En exercice : 48

Présents : 33

Votants : 40 (dont 7 pouvoirs)

▪ Dont pour : 40

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :

Mme Marie-Camille MOUNIEN

Délibération n°2023.04.03/421

**Examen et vote des budgets –
Exercice 2023****Budget Principal****Rapporteur**Mme Renée-George
NABAJOTH-DELOUMEAUX

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : 20 AVR. 2023

- publication sur le site internet ou
notification, le :

20 AVR. 2023

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 7

Vice-président : M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président) à M. Alain SORÈZE

Autres conseillers communautaires : Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS à Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO- Mme Sandra ENJARIC à M. Jacques BANGOU- M. Fulbert HENRY à Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Marie-Andrée MANDIL à Mme Maddly GARGAR- M. Dominique THEOPHILE à Mme Marie-Gilberte COMPPER- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS à Mme Marie-Camille MOUNIEN

Nombre de conseillers absents excusés : 4

Vice-présidents : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président)- M. Dominique BIRAS (3^{ème} vice-président)- Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)

Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS

Nombre de conseillers absents non excusés : 4

Autres membres du bureau : Mme Tania GALVANI

Autres conseillers communautaires : M. Justin DESSOUT- M. Michel MADO- M. Olivier SERVA

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** l'Instruction comptable des communes M14 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU** la délibération n°2016.11.11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** la délibération n°2021.05.04/155 du conseil communautaire du 28 mai 2021 portant modification des délégations de certaines attributions du conseil au président de CAP Excellence ;

Considérant le rapport du président ;

Considérant l'avis de la commission finances réunie le 31 mars 2023 ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1- De voter le Budget primitif 2023 du *Budget principal* comme présenté au rapport :

FONCTIONNEMENT

Total des Recettes de fonctionnement	74 601 768,57 €
002 Résultat de fonctionnement	6 021 768,57 €
013 Atténuation de charges	80 000 €
70 Produits des services	100 000 €
73 Impôts et taxes	52 600 000 €
74 dotations et participations	15 700 000 €
75 autres produits de gestion courante	100 000 €
76 Produits financiers	- €
77 Produits exceptionnels	- €
78 Reprise sur amortissements et provisions	- €
041 - Recettes opération d'ordre	- €
Total Depenses de fonctionnement	74 601 768,57 €
011 Charges à caractère général	8 474 238,26 €
012 Charges de personnel et frais assimi	11 000 000,00 €
014 Attenuation de produits	35 766 397,00 €
022 Dépenses imprévues	- €
65 Autres charges de gestion courante	5 232 300,53 €
66 Charges financières	1 836 456,83 €
67 Charges exceptionnelles	300 000,00 €
023 - VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT	3 762 463,10 €
68 - Dotations aux provisions	7 464 994,00 €
042 - dépenses opérations d'ordre	764 918,85 €

INVESTISSEMENT

Total des recettes d'Investissement	16 790 390,45 €
001- résultat d'investissement	3 118 651,20 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	3 081 056,30 €
10 Dotations, fonds divers et réserves	400 000,00 €
13 Subventions d'investissement	1 887 000,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	3 776 301,00 €
21 Immobilisations corporelles	
23 Immobilisations en cours	
27 Autres immobilisations financières	
27-Autres immobilisations financières remboursements EMPRUNTS SMGEAG	
021- VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 762 463,10 €
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	764 918,85 €
041 - Opérations patrimoniales	
Total des dépenses d'Investissement	16 790 390,45 €
D002 - résultat d'investissement	
10 dotations, fonds divers et réserve	
Total des opérations d'équipement	7 877 692,55 €
13 Subventions d'investissement versées	
16 - Remboursement d'emprunt	2 626 300,63 €
20 Immobilisations incorporelles	266 029,96 €
204 subvention d'équipements versées	2 300 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	2 496 367,31 €
23 Immobilisations en cours	300 000,00 €
26 participations et créances rattachées à des participations	
27 - Autres immobilisations financières	924 000,00 €
041- dépense d'ordre Investissement	

TOTAL DU BUDGET	91 392 159,02 €
TOTAL DEPENSES	91 392 159,02 €
TOTAL RECETTES	91 392 159,02 €

ARTICLE 2- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'État, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-

Pointe ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'État, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 20 AVR. 2023

Le président

Éric JALTON



La secrétaire de séance

Marie-Camille MOUNIEN

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 20 AVR. 2023
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 20 AVR. 2023
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 20 AVR. 2023
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 20 AVR. 2023
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 20 AVR. 2023